

Cours de Base :
« Patrimoine culturel et naturel : Histoire et théories ».

Chargé de Programme :
Dr Youcef CHENNAOUI

Maître de conférences, classe A-
Chercheur à l'ENSA (ex EPAU)
d'Alger.

• **Séance N° 9**

La valorisation du patrimoine culturel et le développement local.
(Recueil de textes. Version provisoire).

• **Contenu du Cours :**

1. Le patrimoine, élément moteur de développement durable.
2. La globalité de la démarche d'intégration.
3. La situation française et le cas de Bibracte. (Étude de cas).

1. Le patrimoine, élément moteur de développement durable.
QUE FAIT-ON DANS LE CADRE DES POLITIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ?

De multiples actions peuvent être menées dans le cadre d'une politique de développement local : l'agriculture, le tourisme, les équipements publics, les communications... sont autant de facteurs de développement. Le souci de contrôler l'utilisation des ressources du sol et de l'environnement a d'abord conduit à inscrire la protection du patrimoine naturel comme une priorité des initiatives de développement durable.

Ainsi, en France, la création des Parcs naturels régionaux, dès la fin des années 1960, procède de cette préoccupation. La prise en compte du patrimoine culturel relève, il y a quelques années, un renversement de perspective : non seulement les projets de développement durable prennent mieux en compte le patrimoine, mais on commence à élaborer des projets de valorisation du patrimoine qui intègrent d'autres facteurs qui participent au développement durable.

UNE NOUVELLE CONCEPTION DU PATRIMOINE CULTUREL.

Jusqu'à ces toutes dernières années, la définition du patrimoine culturel était restrictive :

- Sites, édifices et objets prestigieux,
- Patrimoine vernaculaire disséminé dans les campagnes considéré plutôt comme une partie intégrante d'un paysage.

Aujourd'hui, nous en avons une acception plus large dans la mesure où sont également pris en compte les éléments matériels ou immatériels qui témoignent des relations particulières qu'une communauté humaine a instaurées au cours de l'Histoire avec son territoire :

- Des paysages marqués par l'empreinte des activités humaines,
- Des techniques et des savoir-faire qui ont par exemple donné une touche particulière aux paysages
- Des parlers locaux, des musiques, une littérature orale issus de traditions non écrites,
- Certaines coutumes, traditions particulières (processions religieuses par exemple).

DE MULTIPLES RAISONS DE VALORISER LE PATRIMOINE.

Valoriser un patrimoine c'est – et on le pense en premier lieu – en attendre des retombées économiques par le biais du tourisme et de ses dérivés (structures d'accueil, commerces, etc...) mais c'est aussi ancrer une population dans son histoire et lui donner une fierté par la reconnaissance de ses racines et de son identité. Ce peut encore, en dernier lieu, en faire un appui pédagogique pour la transmission des savoirs.

LE PATRIMOINE PEUT S'INTÉGRER DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SOUS CERTAINES CONDITIONS.

Même reconnue comme richesse, la diversité des domaines concernés par le patrimoine ne suffit pas à en faire ipso-facto un support de développement. La ressource n'est que potentielle. Pour qu'elle s'intègre à une démarche de développement durable, trois conditions s'avèrent nécessaires :

- La première, évidente, est que ce patrimoine ne disparaisse pas (nécessité de la conservation),
- La seconde est qu'un usage approprié lui soit trouvé pour le faire vivre, pour qu'il devienne facteur de développement (quelle valeur veut-on lui donner ?),
- La troisième est que sa valorisation s'intègre dans un processus global et qu'il devienne ainsi moteur de développement.

2. La globalité de la démarche d'intégration. **LES DIFFÉRENTS PÔLES DU DÉVELOPPEMENT.**

Pour satisfaire ces trois conditions, la démarche nécessite une approche sous des angles multiples : économique, environnemental, sociétal, culturel. L'importance donnée à chacun de ces pôles de développement – la pondération des objectifs évoquée précédemment – est un préalable à toute élaboration de projet.

Des domaines de compétence dévolus à une grande variété d'acteurs du développement sont ainsi amenés à se recouper et non plus à être disjoints comme les expériences passées le démontreraient trop souvent. Elus, représentants d'administrations, membres d'associations, techniciens, professionnels bâtissent alors une synergie d'actions dans la mise en oeuvre de projets.

Un projet de valorisation du patrimoine qui n'aurait qu'une finalité économique à travers son attrait touristique risquerait, à plus ou moins long terme, d'apparaître étranger sur son propre territoire car il occulterait la dimension essentielle de l'ancrage au territoire à travers l'utilisation des ressources locales, la préservation de l'environnement, la reconnaissance des habitants, le développement de l'emploi. Le développement du tourisme culturel, en particulier, doit se soucier des différents pôles du développement durable. Ceux-ci sont désormais explicitement pris en compte dans les démarches de gestion de la qualité en matière touristique.

De façon générale, la recherche d'alternative au mode de production dominant se cristallise souvent autour de ce type de vision du développement.

Ces démarches de développement initiées à un échelon territorial fin, misant sur la coopération, et la mise en valeur des ressources locales sont regroupées sur le vocable aujourd'hui populaire de « *développement local* ». Donc avant de définir cette approche du développement, on essayera dans ce travail de préciser d'abord ce que l'on peut entendre par développement notamment en zone

rurale. Il s'agit donc de donner au début un aperçu sur le concept de développement pour aboutir après au fameux concept développement local.

La question générale qui sous-tend ce travail est de comprendre dans quelle mesure l'organisation des acteurs locaux par valorisation du patrimoine peut effectivement contribuer au développement de l'activité économique des zones rurales en déclin. Elle se situe donc plutôt dans la conception « efficacité » du développement rural, mais élargie à d'autres ressources territoriales que le sol (ou la main d'oeuvre captive peu qualifiée), selon les principes du développement local.

Un premier processus qualifié de « traditionnel » ou d'« artisanal » se différencie par une logique d'action et de mobilisation locales centrée sur l'émergence de multiples initiatives à dominante individuelle, dispersées et à faible densité. Le rattachement à un même héritage collectif territorial structure une offre patrimoniale de terroir dont la logique à dominante qualitative privilégie la reproduction des savoir-faire transmis. Un second processus qualifié d'« industriel » se caractérise, à l'opposé, par la valorisation intensive d'une seule production patrimoniale (essentiellement l'artisanat local à caractère commercial). Le troisième type de valorisation patrimoniale renvoie à une pluralité d'offres de qualités spécifiques et différenciées à vocation touristique. Composé d'« entreprises rurales » tournées vers le tourisme, ce système territorial de patrimonialisation s'avère représentatif d'une nouvelle logique d'adaptation agricole et de recomposition des sociétés rurales. Entre pratiques de conservation et d'adaptation, la valorisation patrimoniale ici observée démontre une logique de fructification ou de stimulation du patrimoine. Ce processus s'exprime dans un collectif structurant identifiant une nouvelle logique d'interaction entre acteurs fondée sur la prééminence d'actions résillaires.

Ces différentes configurations de construction patrimoniale s'accompagnent de logiques contrastées d'intégration territoriale, spécifiquement touristique. Ainsi, les processus observés s'insèrent différemment dans les dynamiques touristiques locales, définissant des systèmes de développement territorialisés plus ou moins construits ou aboutis. Ces systèmes démontrent une capacité nouvelle des sociétés rurales à envisager leur développement à partir d'une approche conjuguée du tourisme et des ressources locales.

Quelle méthode d'évaluation pour le patrimoine ?

La méthode à utiliser se veut inductive puisqu'elle doit partir de l'observation des faits pour dégager des propositions qui rendent l'approche aussi générale que possible.

La méthode se veut également normative dans la mesure où elle permettra de suggérer des améliorations de l'environnement statistique et économique ou d'énoncer des principes et des lignes d'action rendant la méthode plus efficace. La méthode se veut en fin effective dans la mesure où par son utilisation elle produira les effets attendus : l'amélioration de la gestion du patrimoine archéologique à évaluer.

L'objectif est de déterminer de quelle façon la méthode doit aborder l'évaluation économique du patrimoine.

D'ordinaire, le patrimoine monumental ne fait pas l'objet d'une évaluation économique pour raison de gestion, sa conservation, sa restauration et son entretien étant jugés nécessaires pour assurer la pérennité du bien en question. Pour des raisons de culture ou de qualité d'environnement, le maintien, coûte que coûte, des biens s'impose à la société. Donc connaître la dimension économique d'un tel bien, ou celle des opérations que l'on décide en vue de la sauvegarde est utile à une bonne gestion à long terme de ce bien.

La méthode à appliquer doit permettre de connaître avec précision l'utilité économique de chaque dépense consacrée à la sauvegarde de ce patrimoine. Plus il y aura de sites protégés à conserver, plus s'imposera l'analyse de la dimension économique du patrimoine au travers les retombées de toute nature.

La méthode doit permettre d'analyser la dimension économique de tout élément du patrimoine, c-a-d à prendre en considération le maximum d'effets dérivés ou induits du patrimoine. Les analyses économiques du patrimoine existant se limitent généralement aux effets directement perceptibles et donc directement comptabilisables, au détriment d'un large ensemble d'effets secondaires positifs ou négatifs. L'analyse du patrimoine s'est abordée jusqu'ici que d'un point de vue microéconomique (Lemaire, 1993). C'est la caractéristique de l'analyse macroéconomique de dépasser le contexte de seul monument ou du seul site et d'intégrer dans le calcul les effets sur des variables et des entités économiques distinctes du site lui-même. L'amélioration d'un site historique aura des effets positifs sur le nombre de visites et par conséquent sur les effets dérivés (moyens de transport utilisés par les visiteurs, hôtellerie, restauration, commerce, création d'emploi...). Cette vision macroéconomique tente d'intégrer l'ensemble du circuit économique dérivé du patrimoine.

Les deux méthodes ADEP et nombre de fréquentation nous paraissent les plus adéquats à utiliser dans ce cadre de site patrimonial archéologique et dans un contexte de pays en voie de développement.

1. La Méthode d'analyse de la Dimension Economique du Patrimoine

La méthode ADEP nous semble intéressante à appliquer afin d'analyser la valeur économique de notre site archéologique en question. Cela nous permettra de mesurer les retombées économiques d'une valorisation (privée ou étatique) de ces sites : les coûts et les avantages (directs et indirects) d'un investissement dans le domaine du patrimoine.

2. Exercice de coût de déplacement et analyse de la fréquentation sur le site

Cette analyse nous permettra de mieux connaître le touriste qui fréquente ces sites ainsi que son avis sur aussi bien les problèmes qui menacent un tel site que la possibilité de le valoriser davantage. Un questionnaire *fréquentation du site* va donc être élaboré.

Cette méthode est basée essentiellement sur l'observation du comportement des individus et la révélation de leurs préférences.

En deuxième lieu on tentera de traiter cette évaluation tout en ayant comme méthodologie l'estimation d'une fonction de demande sur le site à partir des enquêtes menées au près des visiteurs sur le nombre de visites qu'ils effectuent en fonction des coûts qu'ils dépensent pour y accéder, le revenu mensuel de chaque visiteur, et ceci en fonction des zones classées par ordre de distance moyenne d'accès. Et là on essayera d'établir les effets relatifs des différents facteurs explicatifs sur la demande de visite (effet coût, effet revenu, effet niveau d'instruction, effet zone...)

3. Le consentement à payer CAP des usagers de ce patrimoine :

Les individus qui fréquentent le site patrimonial dans un but essentiellement de découverte et récréatif tout comme les professionnels sont, selon nous, considérés comme des usagers présentant une certaine familiarité avec notre bien à évaluer. On a donc jugé essentiel de mener des enquêtes auprès des usagers de ce patrimoine. Un questionnaire *catégories professionnelle* sera adressé aux personnes qui tirent profit de ce patrimoine : agences de voyages et guides, personnes privées, sociétés de tourisme, artisans, hôtels restaurants..... C'est la perception des droits et devoirs envers ce patrimoine. Il s'agit de mettre en évidence que les processus de valorisation de ce patrimoine sont le résultat direct des jeux des différents acteurs sur ce milieu.

3. La situation française et le cas De Bibracte. (Étude de cas).

L'histoire d'un projet.

La ville gauloise de Bibracte est située sur le sommet du Mont Beuvray, au coeur du Parc naturel régional du Morvan. Sa vaste superficie (200 ha recouverts de forêts) s'étend sur deux départements de la région Bourgogne (la Nièvre et la Saône-et-Loire) et sur trois communes rurales (Glux-en-Glenne, Larochemillay, Saint-Léger-sous-Beuvray).

La ville antique est bien connue de la communauté scientifique grâce aux importantes fouilles archéologiques qui y ont été conduites au XIXe siècle. Pourtant, l'oubli a rapidement succédé à l'interruption des fouilles à la veille de la première guerre mondiale.

La ville n'a été tirée de cet oubli que dans les années 1980, grâce à la convergence de deux démarches :

- Un nouvel intérêt pour l'archéologie gauloise au sein de la communauté scientifique et de nouveaux moyens accordés aux recherches, notamment au sein du CNRS ;
- L'affichage de la mise en valeur de Bibracte au rang des priorités du Parc naturel régional du Morvan.

En outre, un président de la République autrefois élu du Morvan, François Mitterrand, fut sensible à la beauté et à la force de ce lieu qui pouvait être associé à des événements fondateurs de l'histoire nationale.

Le ministère de la Culture décide de lancer de nouvelles fouilles en 1984. L'année suivante, Bibracte est proclamé site national par F. Mitterrand. En 1989, la mise en valeur du site rejoint la liste des Grands Travaux de l'Etat. On crée le Centre archéologique européen du Mont Beuvray, chargé par l'Etat d'un programme d'acquisitions foncières et de constructions (un musée, un centre de recherche, en centre d'hébergement) puis de l'exploitation des équipements (accueil de chercheurs, d'étudiants et du grand public).

En 2000, le site de Bibracte accueille environ 80 000 visiteurs dont la moitié visite le musée. Il accueille des archéologues pour un total de 5 000 journées ouvrées annuelles et emploie une trentaine de salariés.

UN FORT ENGAGEMENT INITIAL DE L'ETAT QUI LAISSE PLACE PEU À PEU AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Toutes les instances qui composent la société de gestion se retrouvent, pour diverses raisons, dans la gestion du site archéologique, selon trois volets :

- Le volet réglementaire : assuré uniquement par l'Etat conformément aux lois énoncées dans le paragraphe précédent. Le site bénéficie ainsi d'une double protection (au titre de la loi de 1913 et au titre de la loi de 1930).
- Le volet foncier : partagé par les deux propriétaires du site, le Parc naturel régional du Morvan pour la partie sommitale (135 ha), acquise en 1980, et l'Etat, qui s'est rendu propriétaire entre 1990 et 1992 de la majeure partie des pentes du massif (850 ha).
- Le volet financier : jusqu'à ces dernières années, la majorité (environ 80 %) des investissements (équipement essentiellement) était financée par l'Etat, dans le cadre des grands travaux culturels de l'Etat en région. On assiste actuellement à un rééquilibrage des participations financières : pour les nouveaux équipements sont sollicités l'Etat, la Région (à travers les contrats de plan Etat-Région), les deux départements et l'Union européenne (par le Fonds européen de développement régional ou FEDER). Pour le budget de fonctionnement, un quart est assuré par les ressources propres de la société (accueil de clientèle et vente de bois) et le restant provient de subventions des partenaires déjà cités.

La nouvelle donne territoriale autour de Bibracte.

UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES HANDICAPS.

Le site de Bibracte, sur le Mont Beuvray, se trouve dans un territoire que l'on qualifie parfois de " désert vert ". Le Morvan est un massif montagneux aujourd'hui très boisé et faiblement peuplé (20 habitants au km² en moyenne dans le Morvan, mais seulement

15 à St-Léger-sous-Beuvray, 7 à Larochemillay et 5 à Glux) marqué par un lent et inexorable déclin démographique (vieillesse de la population accéléré par l'exode des jeunes).

Le territoire est écartelé entre les deux axes majeurs de communication que sont la vallée de la Saône à l'Est et celle de la Loire à l'Ouest et n'est traversé par aucune voie de

communication importante. Cet écartèlement a notamment une forte incidence sur le découpage administratif, qui pénalise fortement Bibracte, située à la frontière de nombreuses entités territoriales (diagramme 2). Il ne dispose que d'un seul pôle urbain et encore de faible importance : la ville d'Autun (16 000 habitants) où sont concentrées la majeure partie des activités économiques. Dans la Nièvre, Château-Chinon est une modeste sous-préfecture de 3 000 habitants.

L'économie de ce secteur est essentiellement rurale, tournée vers l'élevage bovin et l'exploitation forestière. Les activités secondaires et tertiaires n'ont que peu d'emprise et sont regroupées à Autun ou dans les principaux bourgs-centres.

La seule ressource monumentale de grande notoriété est constituée par le patrimoine gallo-romain et religieux de la ville d'Autun et il existe aussi un patrimoine vernaculaire malheureusement peu valorisé. En fait la beauté des paysages (bocage et forêts) et la tranquillité des campagnes sont les atouts de ce territoire et le Mont Beuvray, classé au titre de la loi de 1930 sur les sites naturels, en est la figure emblématique.

Le secteur se prête donc très bien au tourisme vert, diffus, et le Parc naturel régional du Morvan a d'ailleurs été créé pour, entre autres, préserver ces paysages et développer ce type de tourisme.

UN PARC NATUREL RÉGIONAL DONT LA CHARTE RÉPOND DÉJÀ AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) a été la première structure de concertation créée localement, en 1970, pour promouvoir un développement harmonieux d'une région déshéritée. Ses objectifs et leur mise en oeuvre à travers une charte rejoignent en tout point ceux de la loi Voynet (LOADDT) sur les politiques de développement durable :

l'aménagement de ce vaste territoire qui regroupe 97 communes des 4 départements de la région (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne) et 34 000 habitants doit se faire dans un souci de respect de l'environnement, de protection et de valorisation du patrimoine.

Une des premières interventions du PNRM pour le site archéologique de Bibracte s'est réalisée dans le domaine foncier : l'acquisition de terrains a permis de libérer la recherche des vestiges de toute contrainte foncière. Actuellement, en dehors de sa participation au conseil d'administration de la SAEMN, le PNRM participe au financement des actions touristiques menées autour de Bibracte (par ex. pour le point information touristique mis en place au côté du musée en 2000). La conduite des politiques de développement touristique (pour le PNRM d'un côté, pour Bibracte de l'autre) est également harmonisée par une concertation suivie.

BIBRACTE : UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT POUR DEUX PAYS

Nous retrouvons deux structures de concertation de part et d'autre de la limite départementale:

- Côté Saône-et-Loire, le pays de l'Autunois-Morvan, en cours de constitution, avec la ville d'Autun (16 000 habitants) comme pôle urbain principal ;
- Côté Nièvre, le pays Nivernais-Morvan lui aussi en cours de constitution et structuré par plusieurs gros bourgs (Château-Chinon, Luzy, Corbigny, Lormes...).

Les territoires correspondants sont essentiellement ruraux et souffrent de plusieurs handicaps (au niveau économique, démographique, social, logistique) qu'une politique de développement durable serait à même d'atténuer.

Dans leurs chartes de développement respectives (en cours d'élaboration), est mis en particulier l'accent sur la valorisation du patrimoine et des sites touristiques.

Le site archéologique de Bibracte sur le Mont Beuvray est un peu la figure de proue du patrimoine culturel de ces deux pays. C'est pourquoi la SAEMN participe activement à

l'élaboration de leurs chartes. Elle mène également une réflexion commune avec tous les autres intervenants du domaine touristique et culturel (avec la ville d'Autun par exemple).

L'avenir : les moyens mis en oeuvre par Bibracte pour s'insérer dans les politiques de développement local.

UN PROJET QUI A LE SOUCI DE S'IMPLIQUER DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.

L'équipe dirigeante de Bibracte s'est fixé trois axes prioritaires d'action pour les prochaines années :

- poursuivre son programme de recherches en archéologie celtique en consolidant son envergure internationale,
- développer des actions de formation aux métiers de l'archéologie et du patrimoine,
- réaffirmer l'importance de l'offre culturelle et touristique de Bibracte, lui donner une image lisible dans ses trois dimensions (archéologique, civilisation celtique, nature).

C'est à travers ce troisième point que Bibracte souhaite mieux s'ancrer dans les politiques de développement local

UN REPOSITIONNEMENT SUR LE CÔTÉ " NATURE " DU SITE

Un schéma directeur d'aménagement et de développement touristique mis en place en 1997 a été l'occasion d'initier une nouvelle phase de concertation avec les acteurs locaux.

Ce schéma préconisait déjà de s'appuyer sur les deux dimensions du site pour sa valorisation:

- La dimension archéologique : mise à jour d'un oppidum celtique emblématique,
- La dimension paysagère : site naturel presque entièrement boisé, au pouvoir attractif bien vivace.

La première ayant été privilégiée par rapport à la seconde jusqu'à ces dernières années, ce rééquilibrage va permettre de repositionner le Mont Beuvray dans les circuits locaux, de renforcer les liens existant (de longue date) entre celui-ci et la population locale .

Par exemple, en partenariat avec les communes intéressées à la gestion du site, un aménagement du piémont (le grand pourtour) du Mont Beuvray est prévu dans le but de favoriser la découverte de paysages préservés.

DES PARTENARIATS À RECHERCHER OU À RENFORCER

La mise en réseau des services est un bon moyen d'intégration et de fédération des énergies pour optimiser l'offre. Il en est de même au niveau des sites.

Or, on constate qu'au contraire de Gergovie et d'Alésia (lieux de batailles de la Guerre des Gaules), Bibracte, pourtant citée à plusieurs reprises par Jules César, souffre encore d'être méconnue du grand public. La mise en réseau avec le site auvergnat et le site de la Bourgogne du Nord en ferait un axe privilégié de découverte historique susceptible de drainer un surcroît de visiteurs.

Dans le même esprit, renforcer le partenariat avec la ville d'Autun ne peut avoir qu'un effet de symbiose sur les retombées économiques du tourisme (allongement du temps de séjour par exemple).

En guise de conclusion :

Eléments d'un bilan

Le projet culturel développé à Bibracte depuis 1984 est ambitieux. Les retombées escomptées dès l'origine se déclinaient à plusieurs échelles. A l'échelle nationale et européenne, il s'agissait de dynamiser la recherche archéologique sur la période celtique et de mettre en valeur la civilisation celtique. A l'échelle régionale et locale, le projet a été immédiatement

vécu comme une opportunité exceptionnelle en matière touristique. L'entreprise s'est révélée ardue.

Les objectifs ont été atteints en matière de recherche : Bibracte est sans doute devenue le plus gros chantier de recherche archéologique programmée à l'échelle européenne et c'est désormais un lieu incontournable pour qui s'intéresse à l'archéologie celtique. Cette activité archéologique, étroitement contrôlée par l'équipe du Centre archéologique, se développe dans le souci de préserver au mieux l'intégrité du site.

Les résultats sont nettement plus mitigés en ce qui concerne l'accueil du public, l'incidence sur l'économie locale et l'appropriation du site par les habitants du Morvan.

Les difficultés étaient en effet nombreuses et importantes. Parmi les principales, rappelons :

- Le tissu social et économique déliquescents dans lequel s'est installé le projet : peu de public potentiel, peu de compétences et d'esprit d'initiative.
- La faible notoriété du site auprès du grand public (au contraire de Gergovie et d'Alésia, dans le même registre culturel) et la difficulté à mettre en scène des vestiges très peu spectaculaires (architecture de terre et de bois...).
- La faiblesse des flux touristiques dans le Morvan ;
- Les modalités de genèse du projet, à savoir une initiative " parisienne " menée sans toute la concertation qui aurait été nécessaire localement, alliées à une situation politique locale fort complexe (deux départements concernés de couleurs politiques opposées, trois communes, une demi-douzaine de structures intercommunales... ; cf. diagramme 2 supra).

Malgré ces difficultés, le musée de Bibracte a réussi à se hisser – et à demeurer – au quatrième rang des sites patrimoniaux à entrée payante au niveau régional. Il contribue à former des milliers d'écoliers chaque année. L'élaboration en cours des projets de pays confirme l'intérêt que lui portent les élus locaux et la population dans son ensemble.

Jusqu'à ce jour, les actions de valorisation développées autour de Bibracte n'ont pu se faire autrement qu'au moyen d'une concertation limitée et à court terme, pour des raisons diverses qui tiennent pour l'essentiel à des motifs politiques.

Alors que la philosophie du développement durable s'installe fortement dans les esprits, associée aux notions de solidarité et de programmation sur le long terme, il paraît aujourd'hui concevable de mieux faire profiter la population locale du site et de ses équipements et d'accueillir des visiteurs en plus grand nombre sans porter atteinte à son intégrité. Ce développement passe par une concertation adéquate entre les gestionnaires du site et l'ensemble des partenaires concernés par le devenir du territoire dans lequel il s'inscrit.

Bibliographie Indicative.

- AA. VV., *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, l'Harmattan, Paris 1994
- BIANCHINI F. & PARKINSON M., *Cultural Policy and urban regeneration. The West European experience*, Manchester 1993
- COUNCIL OF EUROPE, *In From the Margins. A contribution to the Debate on Culture and Development*, Strasbourg 1997
- D'ANGELO M. E VESPERTINI P., *Cultural Policies in Europe: regions and cultural decentralisation*, Strasbourg 1999
- EUROPEAN COMMISSION, Commission Staff Working Paper, *Culture, the cultural industries and employment*, JEC (98) 837, Brussels 1988
- *Financing cultural/natural heritage and sustainable development*. International Conference, Dubrovnik, Croatia, May 28-31, 1996, Calame, Jonathan (ed), World Monument Funds, New York 1996

- GOODWIN H., KENT I., PARKER K., WALPOLE M., *Tourism, Conservation and Sustainable Development*, International Institute for Environment and Development, London 1998
- *Heritage Economics: challenges for heritage conservation and sustainable development in the 21 st century*, July 4th 2000, Canberra, Conference Proceedings, Australia Heritage Commission, Canberra 2001
- *Heritage and Tourism: ICOMOS European Conference*, Canterbury, University of Kent, March 27th-30th 1990, ICOMOS-UK, London, 1990
- ICOMOS, *International Cultural Tourism Charter. Managing tourism at places of heritage significance*. Adopted at the 12th General Assembly, Mexico, October 1999
- ICOMOS charter for the protection and management of the archaeological heritage (1990)
- ICOMOS, *Historic cities and sustainable tourism: the protection and promotion of the world's heritage*, ICOMOS UK Conference, Bath, 4-6 October 1995, ICOMOS UK, London, 1995
- MTURI A.A., *The planning and management of the conservation of historic town and their integration with the social and economic planning and development process. Mozambique, Somalia and Tanzania*, in UNESCO, *Seminar on conservation of Historic Towns and Monuments along the Coast of Kenya, Mozambique, Somalia and Tanzania, Bagamoyo, Tanzania*, UNESCO, Paris 1985, pp. 140-162
- PÉRIER-D'ETEREM C., *Tourism and Conservation: Striking a Balance*, in "Museum International", n.50, 1998
- ROBINSON M., EVANS N., CALLAGHAN P., (eds), *Tourism and culture, towards the 21 st century. Managing cultural resources for the tourist*. Conference proceedings, University of Northumbria, Newcastle upon Tyne 1996
- SANDSTRÖM C., *Cultural heritage as a part of development strategies in rural areas*, in ICOMOS 8th General Assembly and International Symposium, Old Cultures in New Worlds, bCommittee, Washington 1987, pp. 1026-1032 Washington D.C., Oct. 10-15, 1987. Symposium Papers, Vol. 2, ICOMOS United States
- UNESCO, *The cultural dimension of development*, Paris 1994
- UNESCO, *Culture, tourism, development: crucial issues for the XXIst century*. Proceedings of a round table, Paris, 26-27 June 1996, Paris 1996
- WORLD BANK, *Sustainable Tourism and Cultural Heritage. A Review of Development Assistance and Its Potential to Promote Sustainability*, 1999
- WORLD BANK'S MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA REGION, *Cultural heritage and development: a framework for action in the Middle East and North Africa*, World Bank, Washington 2001.